Bulletin de Germigny des Prés

Mars 2021

Edito du Maire

L'année 2021 débute comme 2020 s'est terminée : pleine d'incertitudes. Si individuellement, nous devons tous faire les efforts nécessaires pour ralentir l'épidémie de Coronavirus, la collectivité est là pour accompagner la population : fourniture de masques, lutte contre l'isolement, assistance aux plus fragiles.
L'équipe municipale et les agents s'y affèrent depuis maintenant un an et vont poursuivre dans cette voie.
Quant à la Communauté de Communes, elle s'est mobilisée pour l'ouverture d'un centre de vaccination à Sully/Loire ; certes saturé au démarrage (beaucoup de demandes et peu de vaccins), mais la situation va s'améliorer.

Malgré cette période perturbée et le décalage ou l'annulation de certaines actions, nous continuons à mettre en place les projets qui constituaient notre ligne directrice, il y a un an, au moment des élections municipales.

Comme à son habitude, ce bulletin vous présente l'évolution de l'activité de votre commune.

Philippe Thuillier

Mairie de Germigny des Prés
Place de la mairie
45110 Germigny des Prés
02 38 58 27 03

www.germigny-des-pres.fr
mairie-germigny@orange.fr

Panneau Pocket – Application gratuite sur smartphone ou tablette

Sommaire

Communauté de communes 1
COVID-19 1
CCAS ..... 1 & 2
Tourisme 2
Visites de l'oratoire 2
Urbanisation terrain des coutures 2
Logic interim 2
Rézo pouce 2
Pasta Mylena 2
Secrétariat de Mairie 3
Comité des fêtes 3
Cinéma en plein air 3
Rappels civiques 3
Etat civil 3
Demandes d'Urbanisme 4
Rénovation de l'éclairage public 4
Le saviez-vous ? 4
Conservatoire d'espaces naturels 5
Quiz Carolingien 6
Mots mêlés 7

Communauté de communes
Débat d'orientations budgétaires

Les règles sanitaires en vigueur ne permettant plus au Conseil Communautaire de se réunir au siège de la Communauté de Communes (trop exigu pour accueillir les 35 conseillers et les suppléants), les réunions se tiennent désormais dans les salles des fêtes des communes. Ainsi, c'est Cerdon qui a accueilli le Conseil Communautaire du 2 février, avec pour ordre principal du jour le Débat d'Orientation Budgétaire.

De quoi s'agit-il ? Préalablement à l'examen et au vote du budget, l'exécutif des plus « grosses » collectivités (région, département, communauté de communes comptant une commune de plus de 3 500 habitants comme c'est notre cas) présente à son assemblée délibérante un rapport d'orientations budgétaires. L'objet est de préparer et d'anticiper le budget, de débattre des orientations budgétaires de la collectivité, d'informer les administrés des choix de la collectivité pour les années à venir.

Depuis plusieurs années, le Conseil Communautaire a décidé de financer les différents projets d'investissement sur fonds propres. Ceci a conduit à une inévitable érosion des excédents et de la trésorerie. Par ailleurs, l'intégration et le déploiement de nouveaux services sur l'ensemble du territoire ont entrainé une augmentation des dépenses de fonctionnement (charges à caractère général et de personnel). Aussi, pour 2021, il est nécessaire de mener une réflexion sur l'efficience des services proposés, de faire une pause dans les investissements. Ainsi, cela permettra de restaurer nos capacités d'investissement et de se projeter sur les années à venir (développement économique, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, entretien des digues de Loire à assumer dans le cadre de la compétence GEMAPI *GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*, …).

Retrouvez les comptes-rendus du Conseil Communautaire sur le site internet de la Communauté de Communes : www.valdesully.fr/.

COVID-19

Masques : pour les personnes qui le souhaitent, nous pouvons fournir des masques tissus supplémentaires pour adultes. Merci d'utiliser le coupon-réponse du bulletin de décembre 2020 ou de déposer un message dans la boite à lettres de la mairie mentionnant vos nom/prénom/adresse et le nombre de masques souhaité.

#Tous AntiCovid

Centre de vaccination : le centre de vaccination de Sully/Loire (Centre F. Kuypers – 3 rue des déportés) a ouvert le 15 février sur une initiative de la Communauté de Communes et de la ville de Sully. Depuis le 22 mars, le centre a déménagé et est dorénavant installé à l'Espace Blareau. Ce centre est destiné aux personnes de plus de 75 ans ou personnes à risque. En raison du faible nombre de vaccins à notre disposition, le délai d'attente pour la vaccination initiale est relativement long.

Nous comprenons votre frustration, malheureusement nous sommes tributaires de la dotation de vaccins attribuée par la Préfecture. Les prises de rendez-vous se font par téléphone au 02 38 36 00 03 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30) ou sur le site doctolib.fr.

SALLE BLAREAU

Test de dépistage : Prendre contact avec une pharmacie ou une infirmière libérale.

CCAS

La nouvelle équipe du CCAS a organisé fin 2020 la distribution des colis de fin d'année aux aînés (résidents permanents âgés de plus de 70 ans). Le CCAS comptant plus de membres que lors du précédent mandat, nous avons réorganisé la répartition du suivi des habitants, ainsi certains d'entre vous n'ont pas « retrouvé » leur interlocuteur habituel. L'important reste le contact direct avec la population. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou difficultés.

Tourisme

Même si en 2020 la fréquentation touristique de notre commune a très largement diminué, nous devons préparer la prochaine saison et notamment améliorer la signalétique touristique à Germigny.

L'office de tourisme de la Communauté de Communes a réalisé un audit de notre signalétique et nous a rendu ses conclusions fin janvier.

Le 15 février, la commission locale tourisme a validé un projet qui va être présenté au service de la Loire à Vélo ainsi qu'à l'Architecte des Bâtiments de France.

Notre objectif est de rendre cette signalétique complémentaire opérationnelle à la fin du 1er semestre 2021.

Visites de l'oratoire

Le 6 février, les élus municipaux ont bénéficié d'une visite guidée de l'oratoire réalisée par la guide de l'office de tourisme de la Communauté de Communes. A l'issue de cette visite, le constat était unanime : « nous ne verrons plus l'oratoire de la même manière ! ». Forts de cette expérience, nous proposerons aux habitants de la commune (+7 ans) des visites guidées. En raison de la crise sanitaire, chaque groupe sera limité à 10 personnes maximum (Information boite aux lettres à venir).

Ce type de visite, en version adaptée aux scolaires, sera également proposée aux élèves de CE1 de Germigny.

Urbanisation terrain des Coutures

Fin 2020, nous avons été contactés par la société NEGOCIM, spécialisée en viabilisation de terrains à bâtir. Lors de sa séance du 20 janvier 2021, le Conseil Municipal a donné un avis favorable pour que NEGOCIM entame une étude de viabilisation des terrains communaux urbanisables des « Coutures ». Si le retour de l'étude est positif, NEGOCIM nous fera une proposition d'acquisition des terrains. Nous vous tiendrons informés des suites du processus.

Logic Interim

Depuis décembre 2020, à raison d'une fois par mois, la société Logic Intérim tient une permanence dans la salle du conseil afin de permettre aux administrés en recherche d'emploi de mettre à jour leur CV, de préparer des entretiens d'embauche et de proposer du travail.

Le rendez-vous initial est indispensable et doit être pris auprès du secrétariat de la mairie. Les rendez-vous suivants seront établis avec Logic Intérim. Les dates de permanence vous sont communiquées sur le site internet et sur l'application Panneau Pocket.

Rezo Pouce

Rezo Pouce est un réseau d'auto-stop organisé, déployé en France et mis en place dans la Région Centre Val de Loire pour faciliter les déplacements en zone rurale ou péri-urbaine. Chaque commune est sollicitée pour proposer un point d'arrêt.

A Germigny, l'arrêt se trouvera sur le parking de l'école et sera signalé par un panneau spécifique. Le conducteur et « l'auto-stoppeur » devront être préalablement inscrits sur le site https://www.rezopouce.fr/ ou éventuellement auprès de la mairie. Nous vous tiendrons informés de la date de démarrage.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Rezo Pouce au 05 63 05 08 00.

Pasta Mylena

Un nouveau commerce alimentaire ambulant proposera ses services à Germigny. Il s'agira de « Pasta Mylena ». Présente tous les jeudis à partir de 17h30 sur le parking de l'école, elle vous préparera des pâtes fraîches et des salades. Il vous sera également possible de choisir une formule avec boissons et desserts.

Un commerce complémentaire à ceux qui exercent déjà sur la commune, permettant une offre de services élargie quand le protocole sanitaire le permettra.

Secrétariat de mairie

Arrivée en 2014, Camille BENOITON effectuait 20 heures au secrétariat. Depuis le 1er mars, elle est en disponibilité (équivalent d'un congé sans solde), pour 6 mois renouvelables. Elsa MALLET se retrouve donc seule pour assurer les tâches de secrétariat.

Aussi, plus que jamais, la règle des échanges par mail et la prise de rendez-vous s'applique.

Comité des Fêtes

En raison de la crise sanitaire et d'un manque de bénévoles, le Comité des Fêtes est en "sommeil", mais continue à proposer le prêt de tables, bancs et vaisselle pour vos réception privées (quand la situation sanitaire le permettra).
Pour tout renseignement concernant le matériel ou si vous souhaitez vous impliquer dans la vie de l'association, n'hésitez pas à appeler Elyane PONCIN au 02 38 58 21 67.

Cinéma en plein air

Vendredi 23 juillet, film Hugo Cabret. Au grand clair, entrée libre. Prévoir son pique-nique. Nous vous donnerons de plus amples informations dans le prochain bulletin.

Rappels civiques

Pour le bien-être de tous, respectez les horaires d'utilisation du matériel bruyant :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 14h à 19h
Le samedi de 8h30 à 12h et 15h à 19h
Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Un anniversaire, une soirée, un déménagement, pensez à prévenir vos voisins.

Brûlage des végétaux et autres déchets interdit
Utilisez les déchetteries. Elles sont gratuites

Déchetterie de Châteauneuf-sur-Loire
Zi St Barthelemy - Les Longeaux
45110 Châteauneuf-sur-Loire

Mardi, Mercredi, Vendredi & Samedi :
9h30 - 12h30 et 13h00 - 17h00
Jeudi : 13h00 - 17h00
Jours de fermeture : Lundi & Dimanche

Déchetterie de saint Aignan des Gués
La Plaine
45460 SAINT AIGNAN DES GUÉS

Hiver - Du 1er novembre au 31 mars
Mardi et Samedi : 9h30 - 12h30 et 13h00 - 17h00
Vendredi : 14h00 - 17h00
Jours de fermeture : Lundi & Mercredi

Été – Du 1er avril au 31 octobre
Mardi et Samedi : 9h30 - 12h30 et 13h00 - 17h00
Mercredi : 14h00 – 18h00
Vendredi : 14h00 – 17h00
Jours de Fermeture : Jeudi & Dimanche

Si l'entretien des fossés incombe à la commune, l'entretien des busages pour accéder aux propriétés privées (pavillon ou champ) incombe au propriétaire (ou à l'exploitant) de la parcelle. En aucun cas, l'écoulement de l'eau vers l'aval ne doit être interrompu, merci de faire le nécessaire. Un bon écoulement s'avère nécessaire en cas de fortes pluies.

Le réseau d'eaux usées n'est pas une poubelle !!!

Nous constatons ENCORE TROP SOUVENT des dysfonctionnements sur les pompes de relevage du réseau d'eaux usées qui sont rendues inopérantes par des lingettes soi-disant biodégradables. Sont également proscrits les tampons et protections périodiques, cotons-tiges, couches-culottes, médicaments, les huiles et graisses alimentaires, tous produits chimiques ...

Pour le bien de tous utilisez la poubelle !

La négligence de quelques-uns coûte à chacun de nous.

Etat civil

Période du 14 décembre 2020 au 28 février 2021

Naissances : néant

Décès : Madame MASSAS Gisèle née DEVERGNE

Mariage : néant

Demandes d'urbanisme

Depuis fin 2020, la commission urbanisme reçoit les administrés qui le souhaitent pour les aider à remplir les demandes d'autorisation d'urbanisme. Si ce processus semble rajouter du délai, il doit permettre d'éviter des dossiers incomplets ou refusés.

Au final, c'est un gain de temps et de sérénité.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat afin de prendre rendez-vous avec la commission.

Attention, n'oubliez pas que tous les travaux sur votre habitation (ouvertures, enduits, clôtures, extension, …) doivent faire l'objet d'une déclaration. L'absence de déclaration peut conduire à la démolition.

Pensez à afficher l'autorisation de travaux puis de déclarer l'achèvement en mairie.

N'hésitez pas à consulter notre site internet ou celui de la Communauté de Communes et de demander conseil à la commission Urbanisme.

Rénovation de l'éclairage public

Ce projet devrait se dérouler en 2 phases : la première fin 2021, la seconde en 2022 et inclura la rénovation de l'éclairage extérieur de l'oratoire.

L'appel d'offres sera lancé au 2eme trimestre de cette année.

Les demandes de subvention sont en cours auprès de l'Etat, de la Région et du Département (avis favorable de ce dernier).

Ce projet est très important pour notre commune ; les économies possibles sur la consommation étant substantielles. De plus amples informations seront communiquées dans le bulletin de juin.

La Loire est le dernier fleuve sauvage d'Europe.

La commune de Germigny, du fait de sa proximité avec la Loire, a subi à 4 reprises des crues ; 1846, 1856, 1866 et 1907 et est en totalité en zone inondable.

La digue protège tout le val (entre autres notre commune) des risques de crues de la Loire. Lors des inondations, des brèches sont apparues. La digue a été renforcée sur toute sa longueur et les études montrent qu'elle pourrait nous protéger jusqu'à une hauteur d'eau du niveau des crues du 19eme siècle.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) du val d'Orléans, approuvé en janvier 2015, met tout en œuvre pour que la population soit protégée.

Il existe maintenant 2 zones ZDE (zone de Dissipation d'Energie) et ZEC (Zone d'Expansion des Crues) qui sont situées à l'arrière des digues et qui permettraient l'étalement des eaux en cas de brèche ou de rupture de digue. Toute construction nouvelle y est interdite. Ces zones permettent la diminution des risques pour les populations.

Actuellement la Loire est à un niveau très haut mais c'est fréquent à cette période (pluies d'hiver et fonte des neiges dans le Massif Central).

Quel fleuve majestueux !!

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Le site naturel préservé des Friches des Parterres

Lieu-dit situé sur la commune de Germigny-des-Prés, entre Loire et levée, à proximité du hameau du Mesnil, le site naturel des Friches des Parterres est préservé par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire depuis 1995.

Autrefois, les troupeaux de moutons pâturaient paisiblement les bords de Loire, assurant l'entretien des prairies et des pelouses de Loire. La révolution agricole de 1960 sonnât la fin de l'agriculture paysanne, le pastoralisme ligérien disparait alors rapidement.

Abandonné, ce paysage d'exception se couvre petit à petit d'Aubépines, de Prunelliers et de ronciers. Une véritable friche qui donnera, plus tard, son nom au site naturel.

Mais de friche le site n'en a aujourd'hui plus que le nom : Castors, Sternes ou encore orchidées ont réinvesti les lieux après d'important travaux de restauration écologique pour le plus grand bonheur de la biodiversité et des visiteurs.

Malgré une année 2020 compliquée, de valeureux bricoleurs en herbe ont parcouru le site à la recherche des saules, clématites et même ronces pour une après-midi à la découverte de la vannerie. Chacun est reparti avec son panier…rempli, pour l'occasion, de bonbons pour halloween.

Pour 2021, le Conservatoire vous propose de revivre cette sortie et de vous initier à la vannerie avec les plantes de notre Loire.

Le côté artistique se prolongera sur les Friches avec une animation vous conduisant aux cœurs des prairies lors de l'exceptionnelle floraison du lupin réticulé. De quoi découvrir les Friches des Parterres couvertes d'un bleu profond.

Les rendez-vous sont d'ores et déjà à prendre pour 2021 !
Tenez-vous au courant sur www.cen-centrevaldeloire.org

30 ans d'actions en faveur du patrimoine naturel régional, ça se fête !

Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (Cen Centre-Val de Loire) est une association régionale créée en 1990, dont la mission est de préserver les espaces naturels remarquables de la région pour la faune, la flore, la qualité paysagère ou l'intérêt géologique. En 2020, il préserve un réseau de 140 sites naturels (> 4 000 ha), qu'il gère durablement selon cinq axes de travail « Connaître, protéger, gérer, valoriser et accompagner ».

www.cen-centrevaldeloire.org

1. Quelle était la capitale de l'Empire carolingien ?

☐ Aix la Chapelle ☐ Gand ☐ Paris

2. Qui est à l'origine de l'Empire carolingien ?

☐ Charles Martel ☐ Merovée ☐ Louis le Pieux

3. En quelle année Charlemagne s'est-il fait couronner empereur ?

☐ 790 ☐ 800 ☐ 810

4. Où s'est-il fait couronner ?

☐ Ravenne ☐ Reims ☐ Rome

5. Quel pape l'a sacré empereur ?

☐ Etienne IV ☐ Léon III ☐ Adrien 1er

6. En quelle année est-il décédé ?

☐ 805 ☐ 814 ☐ 817

7. Dans quelle ville est-il mort ?

☐ Aix la Chapelle ☐ Paris ☐ Reims

8. Qui était son père ?

☐ Charles le Chauve ☐ Louis le Pieux ☐ Pépin Le Bref

9. Qui était sa mère ?

☐ Anne de Bretagne ☐ Claude de France ☐ Bertrade de Laon

10. Comment se prénommait son fils et successeur ?

☐ Henri 1er ☐ Charles le Chauve ☐ Louis le Pieux

Réponses : 1. Aix-la-Chapelle – 2. Charles Martel – 3. 800 – 4. Rome – 5. Léon III – 6. 814 – 7. Aix-la-Chapelle – 8. Pépin le Bref – 9. Bertrade de Laon – 10. Louis le Pieux

N	O	N	M	N	M	C	E	R	F	V	O	L	A	N	T	M
Y	Q	H	R	L	O	A	H	E	Q	U	I	N	O	X	E	N
Y	E	U	P	A	P	I	L	L	O	N	M	U	K	B	S	V
O	E	X	W	Z	P	P	E	J	Y	E	I	Q	E	Q	G	B
T	V	L	G	K	N	M	L	L	R	K	G	A	D	Y	T	A
N	O	L	L	I	S	I	O	U	B	L	R	E	T	F	R	S
A	L	N	D	I	J	R	A	W	I	W	A	J	H	G	E	R
S	Z	O	K	S	E	K	U	W	W	E	T	V	B	P	V	U
P	N	E	D	P	L	B	X	E	Y	E	I	A	I	Z	Z	A
M	K	G	K	E	F	Y	A	S	L	A	O	L	E	T	A	E
E	N	R	S	C	L	O	W	L	H	U	N	B	A	C	N	S
T	X	U	O	L	E	L	W	E	E	B	O	C	T	I	K	I
N	Q	O	T	O	U	O	E	S	R	R	S	C	P	U	A	O
I	N	B	Q	S	R	G	O	H	B	R	B	O	S	D	O	K
R	A	K	K	I	U	J	E	S	E	O	U	B	Q	N	R	R
P	J	G	Y	O	T	Y	E	H	O	I	Z	K	P	U	W	L
E	Z	A	I	N	F	U	S	D	U	Z	E	H	M	P	S	S

Abeille	Equinoxe	Oisillon
Bourgeon	Fleur	Papillon
Cerf – Volant	Herbe	Pluie
Couleur	Migration	Printemps
Eclosion	Oiseau	Vert